Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260605-20260502-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15** **Date de la convocation 1er juin 2026** **Quorum : 8**	***Séance du 05 juin 2026*** L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents :** Anne Apprioual, Jean-Luc Roué, Jeannine Marty, Daniel Lénaff, Patrick Thieffry, Christelle Barachet, Catherine Le Borgne, Sébastien Bellec, Maxime Thomas, Sandrine Tolmer, Odile Girard, Christophe Bouic. **Excusés :** Véronique Omnès a donné pouvoir à Anne Apprioual Jean-Yves Kaiser a donné pouvoir à Jean-Luc Roué Caroline Calvez a donné pouvoir à Daniel Lénaff Jeannine Marty a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2026-05-02

OBJET : Demande de subvention FDSR 2026

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental mobilise le produit des amendes de police, au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie en 2026 pour :

- La sécurité des cyclistes
- La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite
- La sécurité des riverains
- La sécurité des usagers des transports en commun

Madame le Maire propose de solliciter la subvention FDSR pour l'opération relative à la requalification d'un ancien chemin communal en cheminement adapté piétons et cyclistes avec mise en accessibilité PMR.

Le projet se situe au cœur du bourg. Il consiste à créer une circulation douce du quartier de Kerdivoret vers le chemin des lavoirs. Cet aménagement va nécessiter l'acquisition foncière, par la commune, d'une bande de terrain de 150 m^2 (moitié en zone agricole et moitié en zone naturelle).

Le coût estimé de l'opération s'élève à 21 695 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à solliciter cette subvention FDSR 2026 auprès du Conseil Départemental.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL